

# RÈGLES DE VIE DE L'INTERNAT DES CPGE

Les étudiant(e)s ne doivent pas perdre de vue que les places à l'internat, en nombre limité, sont très recherchées et que tout interne jouit de ce fait, d'une situation qu'il doit considérer comme privilégiée et qui entraîne donc le devoir de respecter certains principes de fonctionnement.

Cette vie en communauté ne peut fonctionner, pour le bien de chacun(e), qu'avec le respect, par tous, d'un certain nombre de règles élémentaires.

Chaque interne engage donc sa responsabilité et veillera à respecter :

**L'affectation des chambres.** La répartition des internes est effectuée par la CPE des CPGE en fonction de critères précis (les 1ères années en chambre collective, les 2èmes années en chambre individuelle, couloirs et secteurs déterminés par filières, etc. **Il ne peut y avoir de changement de chambre sans son autorisation.**

**Une bonne tenue des chambres :** celles-ci sont placées sous l'entière responsabilité de leurs occupants. Les dégradations éventuelles (dans les chambres ou dans les parties communes de l'internat) seront facturées à leurs auteurs. Chacun(e) veillera à ne pas laisser de lampe allumée ou de fenêtre ouverte dans une chambre inoccupée, à laisser une chambre suffisamment rangée pour que les agents de service puissent y effectuer le ménage deux fois par semaine (mardi et vendredi). Lundi, mercredi et jeudi les internes pourront sortir leur poubelle pleine dans le couloir.

Une bagagerie (ex ch.241) est réservée exclusivement aux internes pour déposer des objets encombrants.

**Un manque d'hygiène est un critère d'exclusion de l'internat.**

**Les horaires :**

- **L'accès aux chambres** n'est pas autorisé de 8h30 à 11h du lundi au vendredi (temps de l'entretien des locaux par les agents de services). Seuls les internes autorisés par la CPE des CPGE ou l'infirmier(e) peuvent rester dans leur chambre sur ce créneau. (Billet spécifique collé sur la porte de la chambre).

**Cet accès est strictement réservé aux internes, il leur est formellement interdit de recevoir de la visite de personnes étrangères à l'internat y compris d'étudiant(e)s internes-externés, demi-pensionnaires ou externes.**

- **Les horaires de sortie :** les internes peuvent entrer et sortir librement du lycée en dehors des heures de cours, des devoirs surveillés et des khôlles. Le soir, ils devront cependant être rentrés avant 22 heures, heure de fermeture des portes. Au-delà de cette limite, il ne leur sera plus possible de réintégrer l'internat avant 7 h 30 le lendemain.
- Les internes mineurs avertiront obligatoirement le Maître d'Internat à l'Aqua si, exceptionnellement, ils ne dorment pas à l'internat.

**Le dépôt de la carte d'internat est obligatoire pour toute sortie, quelle que soit l'heure, à l'Aqua ou à la loge.**

**(Le week-end : horaires spécifiques affichés).**

- **Les repas sont servis aux heures suivantes :** - Petit-déjeuner entre 7h00 et 8h00,  
- Déjeuner entre 11h45 et 13h30,  
- Dîner entre 18h15 et 19h05. Des plateaux-repas peuvent être réservés avant 18 h au pôle CPGE ou à l'Aqua (khôlle tardive, réunion, événement exceptionnel).

Les étudiants peuvent rester à l'internat le week-end, sous réserve de s'inscrire chaque jeudi soir à la cantine. Seul le petit-déjeuner du dimanche est assuré, les autres repas sont à la charge de l'étudiant.

- **La cuisinette :** il est nécessaire de rappeler qu'en aucun cas les internes peuvent y cuisiner, son rôle premier étant d'héberger le petit-déjeuner des internes le dimanche et les jours fériés et de permettre une restauration légère (casse-croûte ou réchauffer un plat préparé).  
Horaires : En semaine, la cuisinette est ouverte de 7h30 à 8h et de 18h15 à 22h, le samedi de 12h à 22h30 et le dimanche de 8h30 à 22h30.

**Il convient de maintenir les lieux propres et rangés.**

**Les règles de sécurité :** fermer sa chambre à clé pour protéger ses biens, éviter d'apporter des objets de valeur, respecter le matériel de sécurité (extincteurs, détecteurs d'incendie), fermer les portes coupe-feu aux extrémités de chaque couloir, connaître et suivre les consignes d'évacuation affichées à l'internat, ne pas utiliser dans les chambres d'appareil électrique ou à gaz (cafetière, bouilloire), etc.

**Les règles de savoir-vivre**

- **Limiter le bruit :** adopter un comportement silencieux dans les lieux communs, éviter les rassemblements dans les chambres, musique en sourdine, chaque interne est garant du respect de l'intimité et du repos de ses camarades

**Le respect de ces quelques règles élémentaires contribue à créer un climat paisible et fondé sur un contrat de confiance entre le lycée et les internes qui bénéficient ainsi d'une certaine autonomie.**  
**Tout manquement exposerait évidemment son auteur à des sanctions prévues par les textes officiels.**

**A savoir :**

- **Chaque nuit un Maître d'Internat est présent à l'Aqua et en chambre 244.** Cette présence humaine permet aux internes, d'avoir un interlocuteur privilégié qui peut se saisir de tous les problèmes qui peuvent se présenter (santé, technique). Il dispose d'un numéro d'appel direct : **06.71.96.52.58**
- Les internes élisent deux délégués qui les représentent auprès des instances du lycée.
- Une salle de télévision (s.153), une salle info (s.121) sont accessibles aux seuls internes CPGE. La clé se retire à l'Aqua (en semaine) ou à la Loge (le week-end) contre dépôt de la carte d'interne et signature sur un cahier spécifique (les internes endossent ainsi la responsabilité des locaux et du matériel).
- Les salles de cours vacantes sont accessibles aux internes.
- Les tableaux d'affichage, l'Instagram de l'internat sont à consulter régulièrement.
- Pour recevoir du courrier, merci de libeller l'adresse de la manière suivante :

Lycée Henri Poincaré  
NOM Prénom N° de chambre  
2 rue de la visitation  
54000 Nancy